



DIRECTION DU SERVICE LÉGISLATION ET GESTION SCOLAIRES

Ce 5 octobre 2006, le Conseil d'administration du SeGEC a nommé **Bénédicte BEAUDUIN** à la direction du service LGS. Elle succèdera dans cette fonction à Nicole VICOSO le 1^{er} janvier 2007. Sa formation de juriste et de criminologue ainsi que l'expérience acquise tant au barreau qu'au service de deux fédérations de l'enseignement catholique l'ont préparée à cette importante fonction. Que l'exercice de ces nouvelles responsabilités lui apporte réussite et épanouissement.

Pendant les très nombreuses années qu'elle a consacrées au service de l'enseignement catholique, **Nicole VICOSO** a pu faire apprécier la qualité de son travail et les nombreux services rendus, tant aux Pouvoirs organisateurs et Directions qu'au SeGEC lui-même. Nous l'en remercions chaleureusement.

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL

ERRATUM

Dans le n°11 de notre revue, dans l'article de la p. 17 intitulé "**Maltraitance: que dire, que faire?**", il fallait lire "Service d'Aide à la Jeunesse" au lieu de "Service d'Arrondissement Judiciaire".

Toutes nos excuses à Marie ERNST, interrogée dans cet article.

UNE AMIANTE BIEN ENCOMBRANTE

Dans un article du *Vif/L'Express* du 22 septembre dernier consacré à l'amiante dans les bâtiments scolaires, on pouvait lire, concernant cette problématique, que "(...) personne n'a la moindre idée au SeGEC de l'état d'avancement des registres d'amiante (...), obligatoires comme partout ailleurs. Ni, a fortiori, des conséquences (travaux) que chaque pouvoir organisateur tire de ce «cadastre» de l'asbeste".

Ces quelques lignes pourraient laisser supposer que le SeGEC n'a pas bien pris la mesure du danger représenté par la présence d'amiante dans certaines écoles. Au service de législation et gestion scolaires, **Stéphane VANOIRBECK** a tenu à apporter quelques précisions sur ce point. "*Dès 1996, rappelle-t-il, le SeGEC a averti les écoles de leurs obligations en la matière. Pendant les années qui ont suivi, le responsable sécurité et hygiène au service des établissements scolaires a sillonné la Wallonie pour aider ceux-ci à établir l'inventaire de la présence d'amiante et des éventuels travaux à réaliser. Dans les formations destinées aux nouveaux directeurs, une journée est consacrée au bien-être au travail et le sujet de l'amiante y est systématiquement abordé.*"

Récemment encore, le texte du nouvel arrêté, ainsi que toutes les explications utiles s'y rapportant, ont été mis à la disposition des écoles sur le site du SeGEC¹. L'attention des écoles a été attirée sur ce texte via les bulletins d'information".

Pour mémoire, voici un bref résumé des informations données à l'époque. L'employeur (en l'occurrence le PO), aidé par son conseiller interne en prévention ou par son Service Externe de Prévention et de Protection (SEPP), fait l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante. S'il subsiste un doute, l'école doit faire appel (à ses frais) à une firme spécialisée en la matière. Si des travaux de désamiantage doivent être réalisés, l'école doit, ici aussi, faire appel à une entreprise agréée. Elle peut solliciter l'intervention du Programme de Travaux de Première Nécessité (PTPN) ou du Programme d'Urgence (PU), qui prendront en charge 60-70, voire 80%² du coût des travaux. Le Service des Investissements de l'Enseignement Catholique³ est à la disposition des écoles pour établir les dossiers de subventionnement en question.

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. www.segec.be > gestion documentaire > mot-clé: amiante
2. Pour les écoles en D+
3. SIEC - 02/256.70.61



L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ, COMME SI VOUS Y ÉTIEZ...

Les 25 et 26 août derniers, s'est tenue à l'Abbaye de Floreffe la 2^e université d'été de l'enseignement catholique sur le thème: "**Culture, transmission et savoirs**".

Que vous ayez eu ou non l'occasion d'y participer, vous pouvez revivre les moments forts de ces deux journées de diverses manières:

- en consultant le dossier paru dans le n°11 d'entrées libres: www.entrees-libres.be > n°11;
- en consultant le site www.segec.be > université d'été 2006 > traces;
- en commandant à laurence.granfatti@segec.be (02/256.70.72) le CD audio (en fichiers MP3, gratuit et dans les limites du stock disponible), qui reprend des "morceaux choisis" des interventions des différents orateurs.